



AVIS

OBJET : Ordonnance temporaire de Police – Fermeture de voiries en forte pente en temps de neige ou de verglas

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 25 novembre 2021 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la fermeture des voiries énoncées ci-dessous en temps de neige ou de verglas :

- Avenue Henri Lepage
- Clos du Relais
- Rue de Genval
- Rue des Templiers (entre la rue Dolimont et la rue de Genval)
- Rue d'Angoussart
- Avenue du Guêret
- Avenue de la Cigogne
- Rue du Saffetiau
- Rue Joseph Francis
- Rue du Poilu, du rond-point à la rue Provinciale
- Avenue Belle Horizon
- Montagne d'Aisemont
- Avenue du Champs de Course, depuis le bois de la Pierre

- Rue du Bois l'Abbé
- Venelle aux Ifs
- Venelle aux Bouleaux
- Rue Acreman
- Rue Jadot, du n° 16 au bas de la rue
- Tienne des Français
- Rue Géry Everaets, du n° 65 au bas de la rue
- Rue de la Scavée
- Tienne du Sarment
- Tienne des Coteaux
- Drève de Stadt
- Chaussée d'Ottembourg
- Montagne du Godru
- Chemin de la Ferme des Morts
- Rue du Petit Sart
- Rue de la Haie

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 26 novembre 2021

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Françoise PIGEOLET